

Mimizan (40) : après l'incendie de l'Ehpad Le Chant des pins, « le choc »

Publié le 18/02/2013 à 06h00 | Mise à jour : 18/02/2013 à 08h59
Par Vincent Dewitte, avec Isabelle Wackenier Journal SUD OUEST

La direction de l'établissement revient sur le drame de samedi et salue « le professionnalisme » de tout le personnel



Les techniciens de la cellule d'identification criminelle de la gendarmerie de Mont-de-Marsan ont été mobilisés. (photo i. w.)

« Le personnel a pris la bonne décision d'évacuer les résidents de l'aile et de ne pas ouvrir la porte de la chambre. Il a d'abord veillé à sécuriser l'aile et ce faisant, il a fait preuve de professionnalisme... » Quelques minutes après le drame qui avait secoué samedi matin l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Mimizan, avec un résident de 84 ans décédé dans l'incendie de sa chambre (lire « Sud Ouest » Dimanche), les premiers mots du directeur de l'établissement de la rue Jean-Rostand, Jean-François Bourrel, allaient évidemment au personnel.

Alors que sur place l'adjointe au maire de Mimizan en charge des personnes âgées, Agnès Roussignol, ainsi que le lieutenant des sapeurs-pompiers, Daniel Pujos, rendaient à leur tour hommage aux employés qui, selon eux, « ont très bien réagi », Jean-François Bourrel ne cachait pas en revanche que « tout le monde a été très choqué ». Pour lui, faire face à un tel drame est « le pire qui puisse arriver pour un résident et pour sa famille ». Mais « c'est aussi le pire qui puisse arriver pour tous les membres de l'Ehpad ».

Intervention rapide

Alors qu'une enquête judiciaire a immédiatement été confiée aux gendarmes de Mimizan, que ces derniers ont été renforcés par des hommes de la brigade de recherche de Parentis-en-Born ainsi que des techniciens en identification criminelle de Mont-de-Marsan, et que le parquet de Mont-de-Marsan a demandé dès samedi après-midi qu'une autopsie du corps de la victime soit pratiquée à Bordeaux (celle-ci devrait être effectuée cet après-midi, NDLR), le directeur de l'établissement expliquait sans ombre que « le feu s'est déclaré à 6 h 30, uniquement dans une chambre, que le système d'alarme a bien fonctionné, et qu'il n'y a eu ni embrasement, ni propagation ».

Toujours selon Jean-François Bourrel, « le personnel, qui était composé ce matin-là d'une dizaine de professionnels, est intervenu rapidement et a engagé l'évacuation de l'aile concernée, où résidaient 13 personnes âgées, certaines en fauteuil roulant ».

Une chance dans ce malheur : « La plupart des personnes âgées en question étaient plutôt autonomes et la mise en sécurité des autres résidents a pu être menée en un quart d'heure sans qu'aucun personnel et qu'aucune personne âgée ne soient ni blessés ni même incommodés par les fumées. »

D'après les premiers éléments relevés par la gendarmerie mais que l'enquête devra évidemment confirmer ou infirmer, l'incendie pourrait avoir été provoqué par la combustion d'un mégot de cigarette. D'après nos informations, le pensionnaire décédé a en effet été retrouvé dans son fauteuil. L'homme souffrait d'insuffisance respiratoire mais il était fumeur et, en dépit du règlement intérieur, il arrivait fréquemment qu'il fume dans sa chambre.

Soutien de Michèle Delaunay

Dans un communiqué de presse expédié le jour-même, la ministre chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, Michèle Delaunay, a bien sûr adressé « toutes ses condoléances à la famille et aux proches » de la victime. Mais elle a aussi souhaité exprimer « tout son soutien au personnel qui a réagi très promptement à ce drame ».

Comme nous l'indiquions dans notre édition d'hier, c'est la première fois qu'un tel drame se produit depuis l'ouverture de cette maison de retraite, il y a quarante ans. Créée en 1972, la structure publique mimizanaise dite du Chant des pins venait de bénéficier d'importants travaux de rénovation, lesquels n'avaient pas même encore été inaugurés. Le directeur de l'établissement qui accueille près de 140 personnes âgées assurait en tout cas samedi que « tous les protocoles et tous les exercices de sécurité étaient mis en place et respectés ».

Or, suivant les consignes véhiculées lors des formations d'évacuation, lorsqu'une pièce n'est plus accessible et que le personnel n'est plus en capacité de porter secours à la victime, la priorité est de protéger les autres pensionnaires. Ce qui a été fait.